

Les Jeux de Paris 2024 renforcent l'attractivité touristique de Paris et de l'Île-de-France

Insee Analyses Île-de-France • n° 212 • Novembre 2025

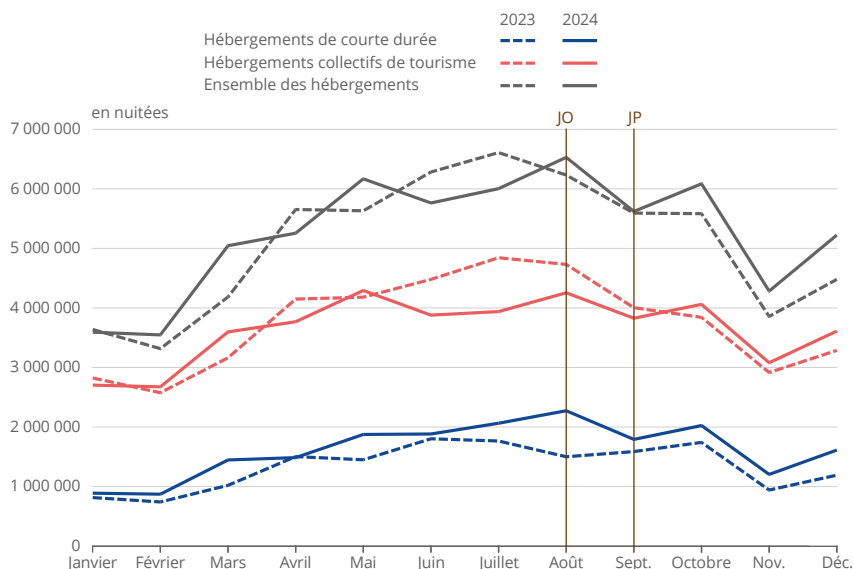


En accueillant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024, Paris a contribué à défendre les valeurs de l'olympisme et à faire rayonner la France à l'international. Sur l'ensemble de l'année 2024, la fréquentation touristique, portée par les plateformes de location, a progressé. La dépense moyenne par nuitée des touristes venus assister aux JOP est sensiblement plus élevée qu'en 2023 (+22 %), hors dépenses directement liées aux JOP (billetterie, etc.). Les visiteurs venus de destinations long-courriers affichent les dépenses les plus élevées par nuitée durant les JOP et la plus forte progression, au regard des visiteurs européens. Le niveau de satisfaction est particulièrement élevé pour les épreuves sportives, avec des appréciations proches pour tous les continents.

Pour la première fois depuis 100 ans, la France a de nouveau accueilli les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'été, respectivement du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre. L'été 2024 s'est ainsi déroulé au rythme des JOP sur l'ensemble du territoire. L'Île-de-France, avec ses nombreux sites d'épreuves, n'y a pas échappé. Paris et les zones autour de ces sites ont ainsi pu profiter d'une hausse de fréquentation du tourisme. De son côté, l'État a mis en place dès 2023 une stratégie en trois axes (image internationale, Filière Sport, savoir-faire français) pour maximiser les retombées économiques des JOP 2024 ► **encadré 1**.

Les touristes **non résidents** ont effectué 63,1 millions de **nuitées** en Île-de-France au cours de l'année 2024, tous types d'hébergement confondus (hébergements collectifs de tourisme et **locations de courte durée**). Cela représente une augmentation de 3,4 % par rapport à 2023 ► **figure 1**. Toutefois, la hausse est principalement portée par les plateformes de location, qui affichent une forte progression (+20,9 %). En revanche, la fréquentation dans les

► 1. Évolution mensuelle du nombre de nuitées des touristes non résidents, par type d'hébergement marchand en 2023 et 2024, en Île-de-France



Lecture : Au mois d'août 2024, 6,5 millions de nuitées de touristes non résidents ont été enregistrées en Île-de-France dans les hébergements collectifs de tourisme et dans les hébergements de courte durée repérés grâce aux plateformes.

Champ : Touristes non résidents, en Île-de-France.

Sources : Insee, enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme (EFHCT 2024) ; Eurostat.

En partenariat avec :



**Choose
PARIS
REGION**

**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

hébergements collectifs de tourisme (hôtels, résidences de tourisme) est en recul de 2,9 %. Les variations les plus marquées ont lieu au troisième trimestre. Juste avant le début des Jeux Olympiques, la fréquentation hôtelière est en net repli, avant de progresser vivement pendant la période des Jeux sans toutefois retrouver son niveau de 2023 (-11,5 % sur l'ensemble du trimestre). Pendant la même période, on observe une tendance inverse pour les locations de courte durée (+26,3 % sur l'ensemble du troisième trimestre, avec une pointe au mois d'août). Les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie demeurent, en 2024 comme en 2023, les pays les plus représentés, tandis que le retour des touristes chinois se confirme.

Près de 40 % des touristes non résidents ont séjourné en Île-de-France pour les JOP

Pendant la période des JOP 2024, 38 % des touristes non résidents présents au moins une nuit en Île-de-France ont déclaré que leur séjour dans la région était principalement motivé par les Jeux. Parmi eux, une large majorité a assisté aux compétitions : 79 % étaient spectateurs d'au moins une épreuve, munis d'un billet ou en tant qu'invités ► **figure 2**. Plus d'un tiers ont suivi les compétitions depuis une *fan zone*, tandis que 23 % ont participé aux cérémonies d'ouverture ou de clôture et 22 %, à d'autres événements liés aux Jeux. Enfin, 11 % ont assisté au marathon et 13 %, à l'Olympiade culturelle, programmation artistique pluridisciplinaire ayant pour objectif un dialogue entre art et sport.

Le niveau de satisfaction est extrêmement élevé pour les spectateurs des épreuves sportives venus spécialement pour les Jeux, avec des appréciations proches pour tous les continents : 95 % pour les résidents européens, 96 % pour ceux venus du continent américain et 90 % pour les visiteurs des autres régions du monde. L'engouement est également marqué pour les épreuves du marathon (91 %), particulièrement pour les visiteurs européens (94 %). L'Olympiade culturelle a aussi été très appréciée par tous : 86 % en Europe, 90 % sur le continent américain, 76 % ailleurs. En revanche la satisfaction exprimée à l'issue des cérémonies d'ouverture et de clôture varie selon le continent de résidence des visiteurs : élevée pour ceux venus d'Amérique (87 %), partagée pour les résidents européens (54 %), plus faible pour les visiteurs des autres continents (28 %).

L'attractivité de la région Île-de-France a néanmoins dépassé le cadre des Jeux.

► Encadré 1 - Capitaliser sur l'héritage des JOP

L'accueil de grands événements sportifs internationaux, un levier de transformation pour le secteur du tourisme

Avec 100 millions de visiteurs en 2024, la France reste la première destination touristique mondiale, mais elle fait face à une concurrence internationale accrue, tant sur le plan de la fréquentation que des recettes touristiques. Ainsi, selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), la France se positionne au quatrième rang en termes de recettes du tourisme international. Le Comité interministériel du tourisme de juillet 2025 s'est fixé pour objectif d'atteindre 100 milliards d'euros de recettes en 2030. L'organisation de grands événements sportifs internationaux (GESI) constitue ainsi une opportunité stratégique pour renforcer le rayonnement de la destination France.

C'est dans cette optique que l'État a lancé dès 2019 un plan « Héritage » destiné à optimiser l'impact des JOP. Le Plan Destination France est venu le compléter pour le secteur du tourisme. Il a ainsi apporté 1,9 milliard d'euros, entre 2022 et 2024, afin d'accélérer les transitions de la filière, sur le plan de la numérisation, de la montée en gamme de l'offre, de la décarbonation et de l'adaptation au changement climatique.

Faire monter en gamme l'offre touristique

En matière de qualité de l'offre, la stratégie déployée visait plusieurs objectifs.

Le premier consistait à apporter des solutions innovantes adaptées aux besoins des Jeux, en favorisant notamment la digitalisation des parcours touristiques, l'accessibilité universelle, les mobilités douces, la gestion des pics d'affluence ou encore la logistique des bagages. Une quinzaine de projets répondant à ces enjeux ont été soutenus en amont des JOP, parmi lesquels figurent notamment une application de guidage pour les personnes à mobilité réduite, un service d'assistance au voyage et une conciergerie de bagages. En parallèle, la Direction générale des Entreprises (DGE) a initié la structuration de l'écosystème de start-up de la *travel tech*, via le programme France Tourisme Tech. Depuis son lancement en 2023, celui-ci a accompagné près de 25 start-up à fort potentiel de croissance, en favorisant notamment les expérimentations avec les grands groupes du secteur. Il permet également de répondre au besoin de diffusion des nouvelles technologies dans le secteur.

Le deuxième objectif portait sur l'inclusivité du tourisme. En effet, l'offre touristique souffre encore de problématiques d'accessibilité, qu'il s'agisse des destinations (circuits touristiques adaptés aux personnes à mobilité réduite - PMR) ou d'adaptation des hébergements. Plusieurs mesures ont été prises : réalisation d'audits d'accessibilité, en vue de référencer les chambres PMR dans le Grand Paris sur la plateforme acceslibre (celle-ci recense plus de 500 000 lieux accessibles en France), ou refonte du label d'État « Tourisme & Handicap », label permettant de faire monter en gamme le service offert aux clients souffrant de différents handicaps.

Le troisième objectif concernait la diversification des flux touristiques, en vue de prolonger le séjour des visiteurs olympiques et de les encourager à découvrir d'autres territoires et des savoir-faire variés. Le « Parcours des savoir-faire français » a été conçu dans cette optique, en invitant artisans, producteurs, entreprises du patrimoine vivant ou restaurateurs à ouvrir leurs portes. Cette initiative a permis de relier l'événement sportif à la diversité des savoir-faire locaux. Plus de 830 actions – 722 portes ouvertes et visites d'ateliers, et 110 marchés, foires et villages gastronomiques – ont contribué à faire découvrir l'excellence française au-delà des sites olympiques (source : DGE).

Renforcer l'attractivité de la Destination France

Le renforcement de la qualité d'accueil à l'occasion des JOP de Paris 2024 s'est accompagné d'un effort de promotion internationale avant, pendant et après les Jeux. Plusieurs campagnes ont ainsi été lancées pour valoriser la France comme terre d'accueil des grands événements sportifs et inciter les visiteurs étrangers à prolonger leur séjour au-delà des périodes de compétition. Ces actions ont permis de doper les intentions de séjour des visiteurs internationaux : 75 % des personnes exposées ont exprimé l'envie de voyager en France (source : Atout France), dont 50 % dès 2026 (contre 31 % dans la population non exposée). Ces actions de communication se poursuivent toujours, avec les images fortes des Jeux de Paris en fil directeur, afin d'inciter à (re)découvrir la France, dans la perspective des JOP d'hiver Alpes 2030.

Structurer et animer les filières impliquées dans l'organisation des JOP de Paris 2024

Les JOP ont été par ailleurs un moment clé pour consolider et structurer des filières stratégiques pour l'accueil de grands événements sportifs. Parmi elles, l'économie du sport rassemble 144 000 entreprises pour un chiffre d'affaires agrégé de 73 milliards d'euros, soit 2,6 % du PIB. Son nouveau contrat de filière adopté en mars 2024 porte l'ambition d'atteindre, d'ici 2030, un chiffre d'affaires cumulé de 100 milliards d'euros et 500 000 emplois (contre 450 000 en 2023). Une des composantes de cette feuille de route porte sur la structuration du tourisme sportif dans toutes ses dimensions (pratique sportive, grands événements, valorisation du patrimoine et tourisme d'affaires) (source : BPCE).

Les Jeux ont également servi de catalyseur pour les professionnels du tourisme d'affaires et de l'événementiel. L'événement a contribué à élever les standards du secteur, en particulier sur le plan de la durabilité, en engageant la révision de la norme ISO 20121 sur le management responsable des activités événementielles. Il a également permis d'accélérer les travaux sur la conclusion d'un nouveau contrat de filière. Signé sous l'égide de l'État en juillet 2025, celui-ci est centré sur l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de l'expérience visiteur, l'innovation en matière d'hospitalité et le rayonnement international.

Six touristes non résidents sur dix ont séjourné en Île-de-France pendant la période des JOP pour des raisons sans lien direct avec les Jeux. Une fraction des touristes présents au moins une journée pendant les Jeux et venus principalement pour d'autres raisons (familiales, culturelles, professionnelles...) a pu participer à certaines activités olympiques. Ainsi, 9 % de ces visiteurs ont assisté à une épreuve avec billet ou invitation, 10 % ont suivi l'événement depuis une *fan zone* et 7 % ont pris part aux cérémonies. D'autres se sont intéressés à l'Olympiade culturelle (6 %) ou au marathon (2 %). Si leur séjour n'était pas initialement motivé par les Jeux, ceux-ci ont néanmoins enrichi leur expérience touristique en Île-de-France, témoignant du rayonnement plus large de l'événement. Ces visiteurs se déclarent également satisfaits des activités suivies, toujours avec des taux élevés pour les épreuves sportives (89 % pour les compétitions, 84 % pour les *fan zones*, 76 % pour le marathon).

Les visiteurs olympiques, champions de la dépense

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 étaient attendus comme un événement phare, source de retombées économiques grâce à la diversité des visiteurs internationaux.

Les touristes venus assister aux JOP en 2024 se distinguent par des **dépenses** particulièrement élevées, au regard des dépenses observées à l'été 2023. La **dépense moyenne par nuitée**, toutes catégories confondues, a augmenté, passant de 159 euros en 2023 à 194 euros en 2024. Cette augmentation s'explique par une part du budget plus

► 2. Part des touristes non résidents ayant assisté à des épreuves ou événements des JOP 2024 et leur satisfaction selon la motivation de leur venue

Épreuve ou événement	Touristes non résidents dont la venue est principalement motivée par les JOP		Touristes non résidents dont la venue n'est pas principalement motivée par les JOP	
	Ont assisté	Sont satisfaits	Ont assisté	Sont satisfaits
Épreuves JOP (avec billet ou invité à titre gratuit)	79	95	9	89
Épreuves JOP (en <i>fan zone</i>)	35	79	10	84
Cérémonies d'ouverture ou de clôture	23	60	7	89
Marathon JOP	11	91	2	76
Olympiade culturelle	13	86	6	60
Autres événements liés aux JOP	22	94	4	73
Répartition selon la motivation de la venue	38		62	

Lecture : Parmi les touristes non résidents dont la venue est principalement motivée par les JOP 2024, 79 % ont assisté à une épreuve JOP (avec billet ou invité à titre gratuit).

Champ : Touristes non résidents ayant passé au moins une nuit en Île-de-France pendant la période des JOP.

Source : Choose Paris Region, enquête Avion-Train-Route (ATR 2024).

► 3. Dépenses moyennes des touristes non résidents sur la période des JOP, comparées à celles du troisième trimestre 2023, selon le type de dépenses et le type d'hébergement

Dépenses	Touristes non résidents présents...					
	sur la période des JOP 2024 et dont la venue est principalement motivée par les JOP			au 3 ^e trimestre 2023		
	Ensemble	Hébergement marchand	Hébergement non marchand	Ensemble	Hébergement marchand	Hébergement non marchand
Dépenses moyennes par nuitée, non liées aux JOP, dont :	194	233	47	159	198	47
Hébergement	110	140	0	78	105	2
Alimentation	30	34	19	31	35	19
Loisirs	27	31	14	16	19	7
Achats de biens	17	17	9	23	27	12
Transport	10	11	5	11	12	7
Dépenses moyennes liées aux JOP, sur le séjour, dont :	1 089	//	//	//	//	//
Cérémonies d'ouverture et de clôture	124	//	//	//	//	//
Billets pour les épreuves	879	//	//	//	//	//
Accessoires JOP	86	//	//	//	//	//

// : absence de données due à la nature des choses.

Lecture : Les touristes non résidents dont la venue est principalement motivée par les JOP et ayant séjourné en hébergement marchand ont dépensé en moyenne 233 euros par nuitée (hors dépenses liées aux Jeux) pendant la période des JOP 2024, contre 198 euros pour les touristes non résidents au 3^e trimestre 2023.

Champ : Touristes non résidents ayant passé au moins une nuit en Île-de-France pendant la période des JOP 2024 et dont la venue est principalement motivée par les JOP ; touristes non résidents ayant passé au moins une nuit en Île-de-France pendant le 3^e trimestre 2023. Le type d'hébergement est le type d'hébergement principal du séjour.

Source : Choose Paris Region, enquête Avion-Train-Route (ATR 2024).

► Encadré 2 - Les achats effectués par les touristes résidant hors Union européenne dans le cadre de la détaxe touristique

La détaxe permet aux touristes extra-européens de bénéficier d'un remboursement de TVA sur leurs achats réalisés en France, à condition que ceux-ci ne soient pas utilisés pendant leur séjour. Il s'agit d'une obligation fiscale imposée par l'Union européenne, dont les paramètres sont déterminés par chaque État membre. Ces derniers fixent le champ des biens éligibles, les seuils minimaux d'achat (100 euros en France), les modalités de remboursement et les plafonds de quantité. Lorsqu'un touriste extra-européen réalise un achat éligible à la détaxe en France, un bordereau de vente à l'exportation (BVE) est émis. Depuis 2022, les données de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) permettent chaque année de recenser les BVE émis par produit acheté. En 2024, 6,8 millions de BVE ont été émis, pour un montant TTC de 8,4 milliards d'euros. Le montant de TVA remboursé par l'État s'élève à 1,4 milliard d'euros. Plus de 80 % des achats donnant lieu à un BVE concernent les catégories de marchandises suivantes : mode et accessoires, sport et loisirs, parfums, cosmétiques et médicaments. L'augmentation des achats d'articles de sport, ayant fait l'objet d'une demande de détaxe sur la période de juillet et août 2024, reflète une tendance déjà amorcée avant l'événement. Les articles de sport représentent 3,9 % des BVE émis en 2024, contre 3,5 % en 2023 et 2,5 % en 2022. La proportion mesurée en juillet-août est supérieure de 0,8 point par rapport à celle sur l'ensemble de l'année. Ce type d'écart saisonnier n'est pas spécifique aux JOP puisqu'un écart similaire était observé en 2023 (+0,7 point), alors qu'il n'était que de +0,1 point en 2022.

Les parfums, cosmétiques et médicaments enregistrent un recul plus marqué, tandis que la mode et les accessoires diminuent dans une proportion comparable à celle observée l'année qui précède les JOP. La mode et les accessoires représentent 67 % des BVE émis en 2024, en léger recul par rapport à 2023 (-2 points) et 2022 (-4 points par rapport à 2024). En juillet-août 2024, leur proportion par rapport à l'ensemble de l'année est légèrement inférieure (-0,6 point), un écart similaire à celui observé durant l'été 2023. À l'inverse, au cours de l'été 2022, cette catégorie avait enregistré un léger excédent par rapport à la moyenne annuelle (+0,2 point). Les parfums, cosmétiques et médicaments progressent, passant de 13 % des BVE émis à 16 %. Pendant l'été 2024, leur proportion par rapport à l'ensemble de l'année est également inférieure (-1,3 point), alors que l'écart n'était que de -0,8 point durant l'été 2023 et de -0,3 point en juillet-août 2022.

importante accordée à l'hébergement et aux loisirs liés aux Jeux. Ainsi, en 2024, pendant la période des Jeux, ces touristes ont consacré en moyenne 110 euros par nuitée à leur hébergement, contre 78 euros en 2023, soit une hausse de 40 % ► **figure 3**. S'agissant des loisirs, ils ont dépensé en moyenne 27 euros en 2024 contre 16 euros en 2023. En revanche, les dépenses d'achats ont diminué, passant de 23 à 17 euros.

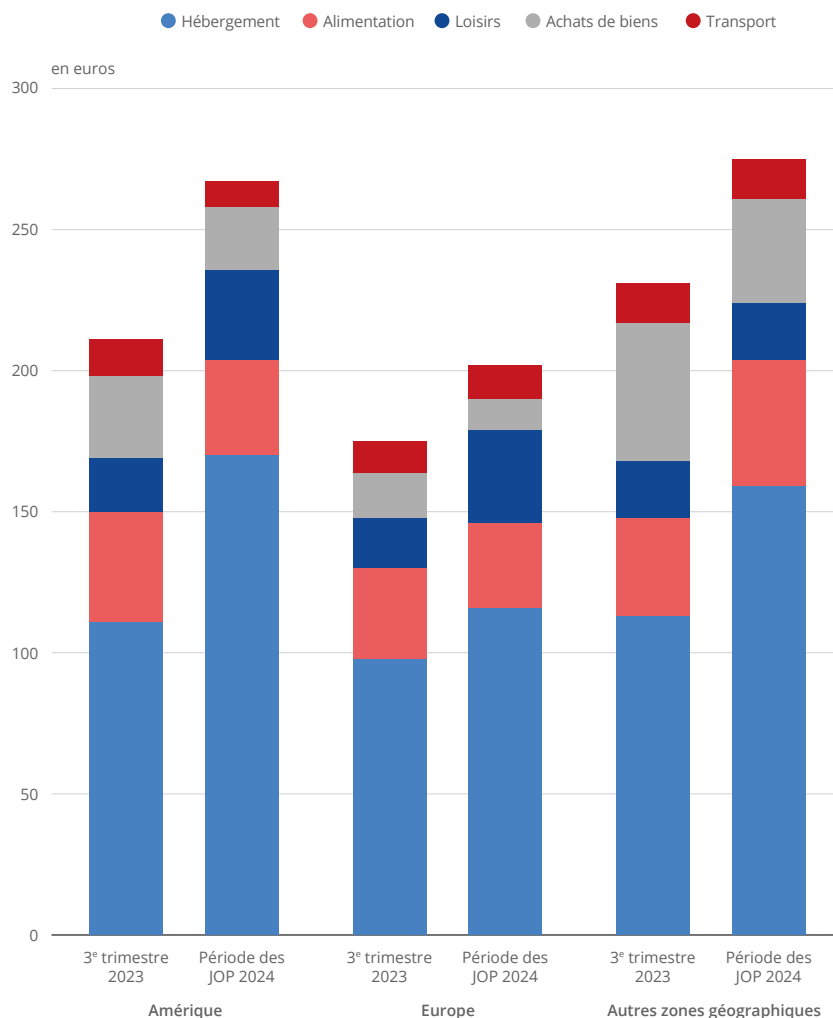
Parmi ces touristes, ceux ayant opté pour un hébergement marchand effectuent une dépense totale encore plus importante (233 euros par nuitée). Le budget consacré à l'hébergement s'élève à 140 euros, contre 105 euros en 2023. L'accroissement des dépenses d'hébergement reflète en particulier celui très notable des touristes non résidents ayant séjourné à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Cette hausse concerne tous les types d'hébergement marchand. Elle est portée de façon marquée par les résidences hôtelières (+76 %). En revanche, elle est plus modérée pour les locations de courte durée (+44 %) et les hôtels (+36 %). L'augmentation des dépenses par type d'hébergement résulte de plusieurs facteurs combinés : une demande accrue durant les Jeux, un positionnement plus haut de gamme qu'en 2023 des hôtels choisis par les touristes non résidents, et une augmentation des prix de l'ensemble des hébergements.

Les évolutions de dépenses par type d'hébergement marchand s'accompagnent d'une déformation de la structure de fréquentation : la part des nuitées passées à l'hôtel diminue pendant les Jeux, au profit principalement des locations de courte durée et, dans une moindre mesure, des résidences hôtelières. La dépense moyenne par nuitée étant plus faible dans les locations de courte durée, cette recomposition du marché pendant les JOP minore la progression globale des dépenses d'hébergement constatée.

Comparativement, les personnes accueillies chez des proches, ou dans d'autres types d'hébergement non marchand, ont sensiblement moins dépensé. Leur budget quotidien moyen, de 46 euros, est consacré essentiellement à l'alimentation et aux activités de loisirs. Les visiteurs internationaux motivés par les JOP se caractérisent aussi par des achats de biens (vêtements, souvenirs...) fortement réduits, au profit des loisirs. La dépense moyenne en restauration est quant à elle restée stable.

Tous postes de dépenses confondus, les touristes ayant séjourné en Île-de-France au troisième trimestre 2024 hors période

► 4. Dépenses moyennes par nuitée des touristes non résidents ayant séjourné en hébergement marchand, par type de dépenses et selon l'origine géographique et la période de séjour



Lecture : Les touristes en provenance d'Amérique ayant séjourné en hébergement marchand ont dépensé en moyenne 170 euros par nuitée pour l'hébergement pendant la période des JOP 2024 contre 111 euros au 3^e trimestre 2023.

Champ : Touristes non résidents ayant passé au moins une nuit en Île-de-France pendant la période des JOP 2024 et dont la venue est principalement motivée par les JOP ; touristes non résidents ayant passé au moins une nuit en Île-de-France pendant le 3^e trimestre 2023.

Source : Choose Paris Region, enquête Avion-Train-Route (ATR 2024).

► Encadré 3 - JOP 2024 : un impact économique ponctuel, des retombées structurelles à confirmer

Dans sa note de conjoncture de décembre 2024, l'Insee évalue l'impact des Jeux à +0,2 point de PIB au troisième trimestre 2024, après prise en compte d'un effet d'éviction touristique de -0,1 point [Insee, 2024]. Cependant, cet effet reste transitoire : le Royaume-Uni avait connu un scénario similaire en 2012 (+0,4 point de PIB suivi d'un repli de -0,1 point au quatrième trimestre 2012) [Kiren et al., 2024]. Les dépenses en transport, hébergement et restauration progressent à un rythme proche, voire inférieur, à 2023, suggérant un effet de substitution.

Sur le tourisme, l'impact a été contrasté : si le chiffre d'affaires de l'hébergement-restauration a connu un pic en août 2024, la consommation a reculé sur le trimestre (-0,2 % en hébergement-restauration, -0,4 % dans les transports), en raison d'un report de la demande avant et après les Jeux.

À plus long terme, les JOP pourraient renforcer l'attractivité touristique de la France, comme le suggère une étude [Vierhaus, 2018] : les grands événements sportifs stimulent les arrivées internationales sur 20 ans. Avec 84 % des spectateurs étrangers souhaitant revenir [EY, 2025] et des infrastructures conçues pour un héritage durable (village olympique, ligne 14 du métro, plan « baignade » de la Seine), les retombées pourraient dépasser le cadre de l'événement. Cependant, leur ampleur dépendra de la capacité à exploiter ces atouts structurels.

des JOP ont aussi dépensé plus qu'en 2023, mais l'augmentation est modérée : 171 euros par nuitée en 2024, contre 159 euros en 2023, soit une hausse de 8 %. La dépense d'hébergement par nuitée a légèrement augmenté, passant de 78 euros en 2023 à 84 euros en 2024.

Plus les visiteurs viennent de loin, plus ils dépensent

Ce sont les visiteurs venus de destinations long-courriers qui effectuent les dépenses les plus élevées par nuitée durant les JOP. Les touristes du continent américain dépensent en moyenne 267 euros par nuitée en 2024, soit une hausse de 25 % par rapport à 2023 ► **figure 4**. Cette progression s'explique principalement par une forte augmentation des dépenses d'hébergement (170 euros) et de loisirs (32 euros). Les touristes en provenance du continent américain choisissent traditionnellement des prestations haut de gamme (deux tiers des nuitées hôtelières concernent des hôtels 4 ou 5 étoiles, en août 2024 comme en août 2023). Les visiteurs non résidents, hors Europe et Amérique, ont également effectué des dépenses élevées (275 euros), notamment en hébergement (159 euros) et pour leurs achats (37 euros).

Les visiteurs européens demeurent les moins dépensiers. En moyenne, leur dépense par nuitée s'élève à 202 euros en 2024, contre 175 euros en 2023. Cette progression s'explique à la fois par la hausse des dépenses d'hébergement (116 euros contre 98 euros) et de loisirs (33 euros contre 18 euros), traduisant une volonté accrue de profiter des animations

► 5. Part des touristes non résidents présents pendant la période des JOP 2024 ayant renoncé à une activité en raison des JOP, selon le motif

Motif	Part des voyageurs ayant renoncé à une activité en raison des JOP	en %
Tous motifs confondus	18	
Activité envisagée fermée	7	
Problèmes de transport	6	
Prix trop élevés	6	
Forte affluence	4	
Autre motif	3	

Lecture : 18 % des voyageurs ont renoncé à une activité en raison des JOP ; 6 % des voyageurs ont renoncé à une activité en raison de problèmes de transport.
Champ : Touristes non résidents ayant passé au moins une nuit en Île-de-France pendant la période des JOP 2024.
Source : Choose Paris Region, enquête Avion-Train-Route (ATR 2024).

proposées durant les Jeux. À l'inverse, les achats de biens et les dépenses alimentaires diminuent très légèrement, limitant la progression d'ensemble.

Une organisation des Jeux fluide pour les touristes

L'organisation des Jeux Olympiques a nécessité la programmation de 762 sessions sportives et l'acheminement, certains jours, de 600 000 spectateurs vers les sites de compétition, d'après le rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les retombées des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 [Mazars, Peu, 2023]. Pour répondre à cette demande exceptionnelle, l'offre de transport en commun en Île-de-France a été adaptée, avec une priorité donnée à certaines lignes de métro. Par ailleurs, les impératifs de sécurité autour des stades ont conduit à la fermeture temporaire de certains établissements culturels habituellement très fréquentés en période estivale. En définitive, 18 %

des touristes non résidents déclarent avoir renoncé à une activité durant leur séjour en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques ► **figure 5**. Les motifs de renoncement peuvent être multiples : 7 % des touristes évoquent la fermeture d'un établissement, quand d'autres parlent de difficultés liées aux transports (6 %), aux prix pratiqués (6 %) ou à l'affluence (4 %).

Si les retombées touristiques des JOP 2024 se sont surtout concentrées pendant les épreuves, l'événement pourrait générer des effets positifs à moyen terme. En effet, ces Jeux ont offert une vitrine internationale à la région grâce à la diffusion mondiale des compétitions. ●

Vincent Biauxque, Alexandre Bihi (Insee), Aurélian Catana (Choose Paris Region), Abdel Khiati, Clément Pletinckx (Direction générale des Entreprises)

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

► Sources

L'Insee réalise mensuellement une **enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme** (EFHCT) : hôtels, campings et autres hébergements collectifs touristiques.
Choose Paris Region a développé un dispositif d'observation autonome afin de disposer d'une vision complète et constamment actualisée du marché touristique de la destination Île-de-France : le **dispositif Avion-Train-Route** (ATR). La population cible est approchée à partir des principaux moyens de transport utilisés pour quitter la région, à la fin du séjour. ATR fournit des données comparables sur plusieurs années et à un niveau de granularité fin (département de la destination, pays d'origine) sur les caractéristiques des séjours, des individus, des dépenses et des niveaux de satisfaction des différentes clientèles et pour les modes de transport principaux (avion, train, route). Les réponses aux questionnaires des passagers des vols et des trajets en autocars sont obtenues dans les endroits où s'effectuent les embarquements. La passation des questionnaires se fait à bord des trains. Pour le volet Route (par véhicule personnel), quatre vagues d'enquêtes sont réalisées en ligne chaque année auprès des personnes qui ont voyagé en Île-de-France. Un questionnaire spécifique cofinancé par l'Insee et la DGE a été posé à l'été 2024 pour connaître les motivations des touristes vis-à-vis des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.
Eurostat a conclu un accord d'échanges de données début 2020 avec quatre plateformes (Airbnb, Booking, Expedia Group et Tripadvisor). Sur le marché de l'hébergement, le segment des locations de vacances de courte durée n'est pas couvert par le dispositif EFHCT. Les données récupérées via les plateformes couvrent les hébergements de courte durée (à l'exclusion des hôtels et campings) réservés par l'intermédiaire de ces quatre plateformes d'économie collaborative et ont été agrégées pour obtenir des statistiques à caractère expérimental, comprenant notamment des risques de double compte.

► Définitions

Les **non-résidents** sont ici les personnes, quelle que soit leur nationalité, qui ont leur domicile principal à l'étranger.

La fréquentation en **nuitées** correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement touristique. Un couple séjournant trois nuits dans un établissement compte pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Les **locations de courte durée** désignent les logements meublés loués pour de brèves périodes, souvent via des plateformes en ligne.

Les **dépenses** touristiques des touristes non résidents au cours de leurs voyages sont mesurées à partir des consommations réalisées auprès des fournisseurs de services et de biens de consommation situés sur le territoire d'Île-de-France (telles que l'hébergement, la nourriture et les boissons, le carburant, le transport intérieur, les divertissements et le shopping).

La **dépense par nuitée** correspond au montant moyen des dépenses effectuées par les visiteurs pendant leur séjour, rapporté au nombre total de nuitées réalisées. Elle inclut l'ensemble des postes de dépenses (hébergement, restauration, transports, loisirs, achats de biens...) et ne se limite pas au seul coût de l'hébergement.

► Pour en savoir plus

- **Biausque V., Delvainquière J.-C.**, « [Moins de déplacements touristiques interrégionaux pendant les Jeux olympiques et paralympiques](#) », *Insee Première* n° 2072, septembre 2025.
- **Catana A.**, « [Tourisme - Une fréquentation touristique impactée par les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024](#) », in *Insee Conjoncture Île-de-France* n° 54, Bilan économique 2024, juin 2025.
- **EY**, « [Étude d'impact économique ex-post des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024](#) », ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, avril 2025.
- **Choose Paris Region**, « [Bilan de l'année touristique 2024 à Paris Île-de-France](#) », mars 2025.
- **Biausque V., Bihi A., Druelle S.**, « [Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : une éclaircie dans une saison touristique particulièrement terne](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 194, décembre 2024.
- **Insee**, « [L'activité suspendue à un regain de confiance](#) », *Note de conjoncture*, décembre 2024.
- **Valaison G., De Albuquerque S.**, « [Saison touristique d'été 2024 - La fréquentation des hébergements collectifs de tourisme est en léger retrait](#) », *Insee Focus* n° 335, octobre 2024.
- **Kiren J., Niay M., Roulleau G.**, « [Un « effet JOP » sur la croissance de l'ordre de 0,3 point de PIB au troisième trimestre](#) », Insee, in *Note de conjoncture*, juillet 2024.
- **Mazars S., Peu S.**, « [Rapport de la mission d'information sur les retombées des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sur le tissu économique et associatif local](#) », Assemblée nationale, juillet 2023.
- **Vierhaus C.**, « [The international tourism effect of hosting the Olympic Games and the FIFA World Cup](#) », *Tourism Economics*, vol. 25, décembre 2018.

